



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

N° C29_06_2023_13 - Création de deux emplois non permanents en apprentissage

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	7	56	34

Pour : 55	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 23 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, SICAULT Jean-Claude, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BRUNET Sylvie (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), GIRAULT Anne (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Création de deux emplois non permanents en apprentissage

En application d'une délibération du 23 septembre 2021, le conseil communautaire a autorisé la création de deux emplois non permanents par la voie de l'apprentissage.

Dans ce cadre, le service restauration de la direction de l'éducation accueille et forme une apprentie, dans le cadre d'un cursus en « CAP production et service en restauration » depuis le 4 octobre 2021. Ce contrat prenant fin au 31 août 2023, il est proposé de reconduire cette démarche de formation et de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un nouvel emploi en apprentissage sur la qualification de CAP cuisine pour une période de 2 ans. Il est précisé que cette période de 2 ans pourra être portée à 3 le cas échéant, si toutefois une 3^{ème} année était nécessaire pour pour valider la qualification recherchée, sous réserve de l'avis favorable du maître d'apprentissage et de l'encadrement.

Dans la même dynamique de formation, la direction de la communication externe souhaite également accueillir un apprenti dans le cadre d'un cursus BTS Études et réalisations d'un projet de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent en contrat d'apprentissage, sur la qualification CAP cuisine ou CAP production et service en restauration, pour une durée initiale de 2 ans, pouvant être portée à 3 selon les modalités susvisées, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- APPROUVER la création d'un emploi non permanent en contrat d'apprentissage, sur la qualification BTS études et réalisation d'un projet de communication ou BAC PRO réalisation de produits imprimés et plurimédia, pour une durée de 2 ans pouvant être portée à 3 ans selon le niveau de qualification initial de l'apprenti, à compter du 1^{er} septembre 2023.
- AUTORISER le président ou son représentant, à signer tout acte afférent à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET